

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (ARTICLE L. 181-10-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Objet :

La société VAILOG FRANCE a déposé une demande d'autorisation environnementale en vue du stockage d'aérosols et de produits dangereux dépassant le seuil Seveso Seuil Haut dans sa plateforme logistique située sur le territoire de la commune de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS.

Cette demande fait l'objet d'une consultation du public de 3 mois qui se déroulera du 26 mai 2026 au 26 août 2026. Cette consultation sera conduite par Monsieur Jean-Charles POIRIER, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'Orléans. En cas d'empêchement, il sera remplacé par Monsieur François-Xavier SAINTONGE, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Modalités de consultation du dossier :

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra consulter le dossier sur le site Internet dédié à la consultation à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plateforme-logistique-ferrieres-en-gatinais>



Toute personne pourra demander à consulter le dossier sur support papier à la mairie de FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS aux jours et heures habituels d'ouverture. Le projet d'autorisation environnementale est soumis à évaluation environnementale. Le dossier comprend notamment l'étude d'impact et son résumé non technique. Des renseignements sur le projet pourront être sollicités auprès de Monsieur Alexandre BENABID (société SEGRO) à l'adresse suivante : alexandre.benabid@segro.com

Tout au long de la consultation, seront rendus publics **sur le site Internet dédié à la consultation** mentionné ci-dessus les avis des entités dont la consultation est requise par la réglementation dont l'avis de l'autorité environnementale, ou à défaut l'information relative à l'absence d'avis émis dans les délais requis. Seront également rendus publics le mémoire en réponse du pétitionnaire à l'avis de l'autorité environnementale s'il est produit en cours de consultation, les éventuelles informations complémentaires transmises par le pétitionnaire ainsi que les réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis, observations et propositions du public.

Modalités de participation du public :

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé sur le site internet dédié à la consultation à l'adresse <https://www.registre-numerique.fr/plateforme-logistique-ferrieres-en-gatinais>
- par courrier électronique à l'adresse suivante plateforme-logistique-ferrieres-en-gatinais@mail.registre-numerique.fr
- par courrier postal adressé à DDPP45 – service Sécurité de l'Environnement Industriel, à l'attention de Monsieur Jean-Charles POIRIER – commissaire enquêteur, 181 rue de Bourgogne, 45042 Orléans Cedex

Le commissaire enquêteur organisera deux réunions publiques d'information en présence du pétitionnaire à la salle René Larcheron, 40 rue des Fossés à FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS :

- une réunion d'ouverture le 1^{er} juin 2026 de 19h à 21h
- une réunion de clôture le 20 août 2026 de 19h à 21h

Il tiendra les permanences suivantes à l'Hôtel communautaire, 15 rue Gérard Paris à FERRIÈRES-EN-GÂTINAIS, pour recueillir les observations orales et écrites du public :

- le 22 juin 2026 de 9h à 12h
- le 17 juillet de 14h à 17h

À l'issue de la consultation, le préfet du Loiret accordera ou refusera l'autorisation environnementale sollicitée.